



---

# Syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010-2011

---

Décembre 2011



[www.agape-ped.org/le-scot](http://www.agape-ped.org/le-scot)

Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe et Mosellan

Correspondance : Monsieur le Président, Mairie de Briey - Place de l'Hôtel de Ville – 54150 BRIEY  
Tel : 03 82 47 16 32 (présidence) 03 82 45 21 55 (direction)- Email : [arnaud.pinna@paysbassinbriey.fr](mailto:arnaud.pinna@paysbassinbriey.fr)  
Web : [www.agape-ped.org/le-scot](http://www.agape-ped.org/le-scot)

Siège : Communauté de communes du Pays Audunois- 71 route de Briey- 54560 AUDUN LE ROMAN

## Edito du Président



Le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan est né de la volonté des élus de l'Arrondissement de Briey de se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un document d'urbanisme qui contribuera au développement durable de notre espace de vie commun.

Son élaboration, qui a débuté au second semestre de l'année 2010, mobilise actuellement toutes les forces vives du territoire, dans le cadre d'un dispositif de concertation déployé par le syndicat mixte, avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Lorraine Nord AGAPE.

Nous nous sommes fixés comme objectif d'aboutir à un document SCoT finalisé d'ici à 2014. La route est encore longue, mais la tâche est passionnante et pleine de promesses.

Le présent rapport d'activité a pour objectif de mieux faire connaître notre syndicat mixte, ses origines, ses missions, son fonctionnement. Il complète une série de documents déjà édités par le syndicat ou par l'agence d'urbanisme : informations sur les travaux en ateliers thématiques, notes méthodologiques, études liées au diagnostic du SCoT... Ces derniers sont disponibles sur le site Internet [www.agape-ped.org/le-scot](http://www.agape-ped.org/le-scot) ou sur simple demande auprès du syndicat mixte.

Bonne lecture !

Guy VATTIER

Maire de Briey

Président de la communauté de communes du pays de Briey

### Sommaire :

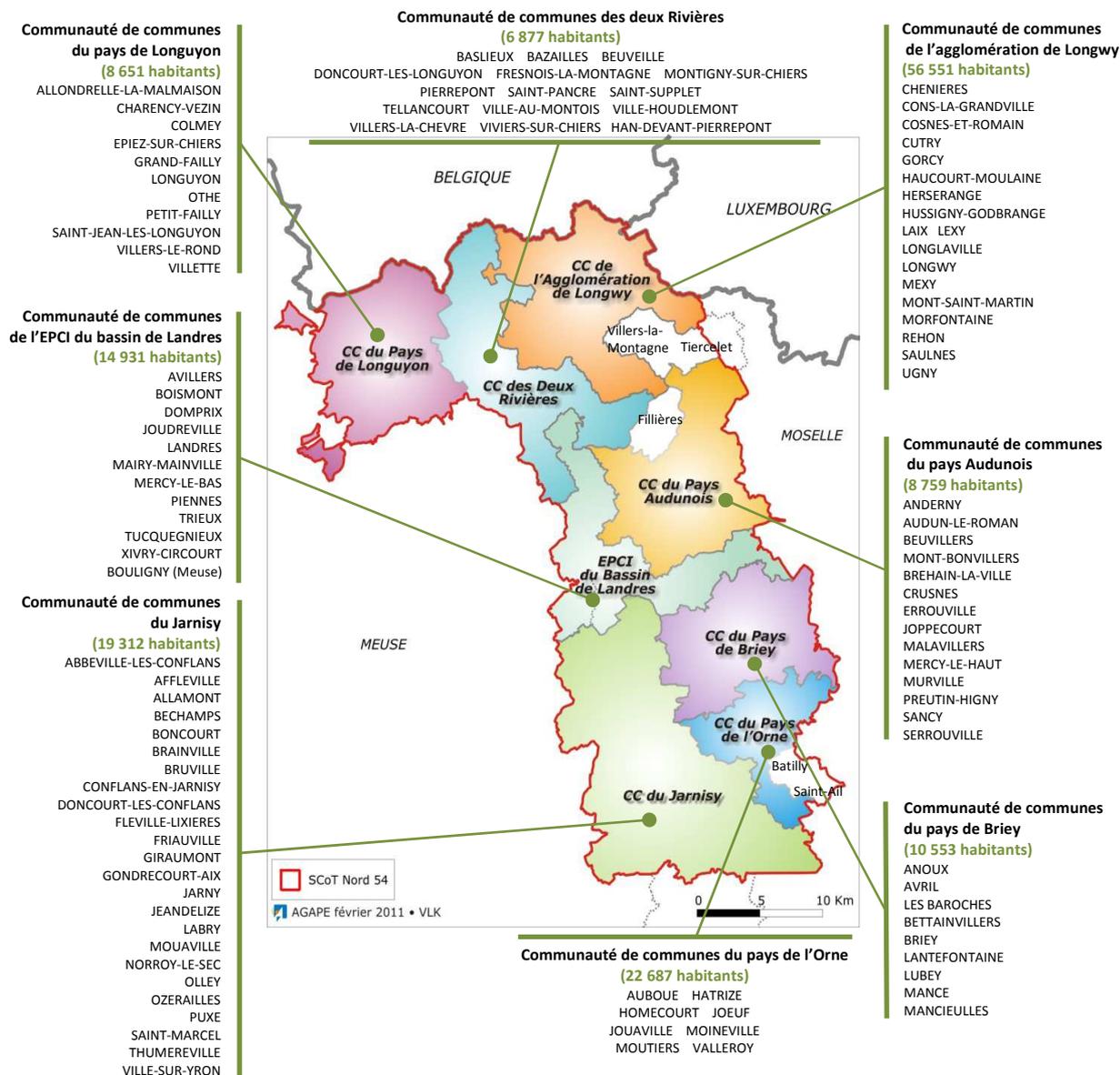
<b>Le territoire</b>	<b>3</b>
<b>Le syndicat mixte</b>	<b>4</b>
<b>Le SCoT</b>	<b>8</b>
<b>Les missions annexes</b>	<b>11</b>

Conception, rédaction : syndicat mixte du SCoT Nord 54  
Photos/Carto : AGAPE, syndicat mixte, DDT54.

# 1 – LE TERRITOIRE

Le territoire du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan comprend 116 communes, dont 111 regroupées en 8 communautés de communes et 5 communes isolées.

Le SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan s'étend sur 1 020 km<sup>2</sup> et compte près de 153 000 habitants.



## 2 – LE SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan est un groupement de collectivités territoriales qui exerce **des compétences statutaires** s'appuyant sur les articles L122-1 et suivants du code de l'urbanisme, et notamment :

- l'élaboration, la validation, le suivi de l'exécution, l'évaluation ainsi que la révision du **SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan**,
- l'organisation des modalités de concertation du SCOT,
- la vérification de la concordance des différents documents d'urbanisme mis en œuvre à l'intérieur de son périmètre. Il se prononce sur l'ouverture à l'urbanisation des zones d'urbanisation future jusqu'à l'approbation du SCOT,
- l'élaboration de schémas de secteur territoriaux et/ou thématiques et leur mise en cohérence.

Le syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral le 7 août 2009. Le SCoT n'est pas initié par l'Etat, comme son ancêtre le schéma directeur, mais résulte de la volonté de ses membres qui proposent le périmètre au Préfet et décident de son élaboration par délibération à la majorité qualifiée.

**Le Président et les 9 Vice-présidents ont été élus par le Comité syndical le 29 septembre 2009 :**

Président : **Guy VATTIER** (CC du pays de Briey)

1<sup>er</sup> Vice-président : **Edouard JACQUE** (CC de l'agglomération de Longwy)

2<sup>ème</sup> Vice-présidente : **Evelyne DIDIER** (CC du Jarnisy)

3<sup>ème</sup> Vice-président : **Jean-Luc SCHMITZ** (CC des deux Rivières)

4<sup>ème</sup> Vice-président : **Jacques MARTEAU** (CC de l'agglomération de Longwy)

5<sup>ème</sup> Vice-président : **Marc COLIN** (CC du pays Audunois)

6<sup>ème</sup> Vice-président : **Gérard DIDELOT** (CC de l'agglomération de Longwy)

7<sup>ème</sup> Vice-président : **Jean-Marie WEYLAND** (CC du pays de l'Orne)

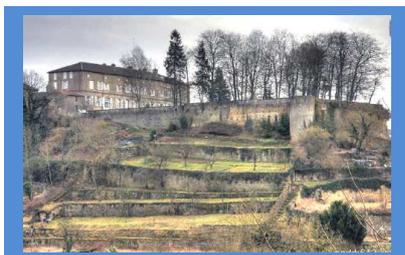
8<sup>ème</sup> Vice-président : **Pierre MERSCH** (CC du pays de Longuyon)

9<sup>ème</sup> Vice-président : **Marc CECCATO** (CC de l'EPCI du bassin de Landres)

*(Françoise JACQUES, représentant la CC du Mad à l'Yron, a été 4<sup>ème</sup> Vice-présidente jusqu'au 7 juillet 2011).*

Le Président et les Vice-présidents composent **le Bureau syndical** du syndicat mixte.

Le fonctionnement du syndicat a été précisé par **un règlement intérieur** voté le 3 février 2010 et actualisé le 16 décembre 2010.



## Les attributions du Bureau syndical définies par le règlement intérieur :

- Préparation des délibérations du comité syndical.
- Délégation, par délibération du Comité syndical du 16 décembre 2010, pour la formulation d'avis conformes dans le cadre des procédures d'urbanisme soumises à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme (demande de dérogation à l'urbanisation limitée pour les zones à urbaniser délimitées après le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et pour les zones naturelles – cf. page 11).

**Le Comité syndical** du syndicat mixte est composé de **62 délégués titulaires** et de 62 délégués suppléants (un délégué par collectivité membre, plus un délégué supplémentaire par tranche entière de 2 800 habitants).

TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>CC DU PAYS AUDUNOIS (4+4)</b>		<b>CC DU PAYS DE L'ORNE (9+9)</b>	
AMMENDOLEA Joseph	ALFONSI Lucien	ANTCZAK Alain	BROGI Fabrice
<b>COLIN Marc (5<sup>ème</sup> Vice-président)</b>	COLLIGNON Michel	CORZANI André	DEVOTI Patrice
LANVIN Philippe	LEGENDRE Gérard	DURAND Christian	GONZALEZ-BRABANT Céline
MATERGIA Daniel	PAQUET Jean-Claude	LAMORLETTE Christian	LOMBARD Christian
<b>CC DU PAYS DE BRIEY (4+4)</b>		LAMORLETTE Frédéric	MARTIN André
BENAUD Jean-François	BERG André	LUTIQUE Josiane	MUSIOL Jean-Pierre
FORTUNAT André	DANTE Didier	MINELLA Jean-Pierre	PIOVESAN Michel
MIANO Jacques	DECLERCK Gabriel	TONIOLIO Jean	VIGO Lucien
<b>VATTIER Guy (Président)</b>	JODEL Paul	<b>WEYLAND Jean-Marie (7<sup>ème</sup> Vice-président)</b>	VOGEL Pierre
<b>CC DES DEUX RIVIERES (3+3)</b>		<b>CC DE L'AGLOMERATION DE LONGWY (20+20)</b>	
BRUNETTE Bernard	DEGLIN Christian	BAGAGLIA Albert	BARTHELEMY Jean-Paul
ROESER Daniel	DUPUICH Alain	BETTI Lucien	BIANCHI Jean-Pierre
<b>SCHMITZ Jean-Luc (3<sup>ème</sup> Vice-président)</b>	RUER Hervé	BOURGUIGNON Robert	BOUILLE Roland
<b>CC DU JARNISY (7+7)</b>		DANLOY Jean-Paul	BUGADA Joëlle
BUCHART Yvon	ANDRE Gérard	<b>DIDELOT Gérard (6<sup>ème</sup> Vice-président)</b>	BUTTAY Philippe
<b>DIDIER Evelyne (2<sup>ème</sup> Vice-présidente)</b>	BREVI Patrick	FERRARI André	DURIEZ Jean-Marc
LABARRE Daniel	COURCOUX Jean	FIZAIN Pierre	FELKAR Anne-Valérie
LEFEVRE Etienne	DONNEN Marie-Claire	FRANCONNET Jean-Pierre	GUILLAUME Jean-Claude
MAFFEJ Jean-Claude	LAURENT Christine	GROTTO Gérard	JACQUE Colette
MERCIER Alain	MELONI Jean-Denis	HOCHSTRASSER Lucien	KUNTZ Laurent
TRITZ Olivier	POLEGGI Daniel	<b>JACQUE Edouard (1<sup>er</sup> Vice-président)</b>	LHUIRE Eric
<b>CC DE L'EPCI DU BASSIN DE LANDRES (6+6)</b>		JACQUET Pascal	MARINI Patrice
BEC Joseph	BONATO Dominique	LABBE Bernard	MAST Gilles
<b>CECCATO Marc (9<sup>ème</sup> Vice-président)</b>	GOURY André	LOT Patrick	PAGET Henri
ECKERT Christian	KONIECZNY Raymond	LOUBEAU Serge	PIGNOT Pierre
FISCHESSE Philippe	PERRIER François	<b>MARTEAU Jacques (4<sup>ème</sup> Vice-président)</b>	PRACUCCI Frédéric
PEDESINI Bruno	PETOT Marie-Josée	MICHEL Bernard	RAULLET Richard
POLO Claude	SCHNEIDER Hervé	STEUER Claude	VICCI Alain
<b>CC DU PAYS DE LONGUYON (4+4)</b>		TROMBINI Brunon	WETTA Marie-Thérèse
DALLA RIVA Patrick	MICHEL Claude	TOUDMA Hamdi	ZOLFO Adrien
DAMIEN Jean-François	PAQUIN Guy	<b>COMMUNE DE BATILLY (1+1)</b>	
MARIEMBERG Jean-François	PERIN Pierre	DEFER Robert	LEROY Roger
<b>MERSCH Pierre (8<sup>ème</sup> Vice-président)</b>	WEISS James	<b>COMMUNE DE FILLIERES (1+1)</b>	
<i>Liste à jour au 7 décembre 2011</i>		HERBAYS Francis	BOUSSALEM Malek
<i>Les délégués titulaires et suppléants de la CC du Mad à l'Yron ne siègent plus au Comité syndical depuis l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2011 actant le retrait de cette collectivité du syndicat mixte.</i>		<b>COMMUNE DE SAINT AIL (1+1)</b>	
		NEZ Daniel	Non désigné
		<b>COMMUNE DE TIERCELET (1+1)</b>	
		BRIER Michel	CRIVELLARO Patrice
		<b>COMMUNE DE VILLERS LA MONTAGNE (1+1)</b>	
		BOUDOT François	Non désigné

Le Comité syndical se réunit au minimum 4 fois par an, en tout lieu du territoire (depuis sa création : à Mancieulles, Longwy, Giraumont, Briey, Piennes, Audun-le-Roman, Longuyon...)



## L'équipe technique du syndicat mixte :

**Arnaud PINNA**, directeur (CDD à temps partiel depuis avril 2010).

**Olivier MICLO**, chargé de mission PLU (CDD à temps partiel depuis mai 2011).

**Sabrina OUADAH**, comptable (salariée de la ville de Briey en emploi accessoire à temps partiel depuis février 2010).

**Béatrice GOEURIOT**, secrétaire pour le Bureau et le Comité syndical (salariée de la ville de Briey en emploi accessoire à temps partiel depuis février 2010).

**Marie-Christine FRANCOIS**, secrétaire pour le suivi de l'élaboration du SCoT (mise à disposition à temps partiel dans le cadre de la convention annuelle d'assistance et de moyens avec l'association du Pays du bassin de Briey depuis janvier 2010).

- Pour un volume total d'heures correspondant à 1,3 Equivalent Temps Plein.

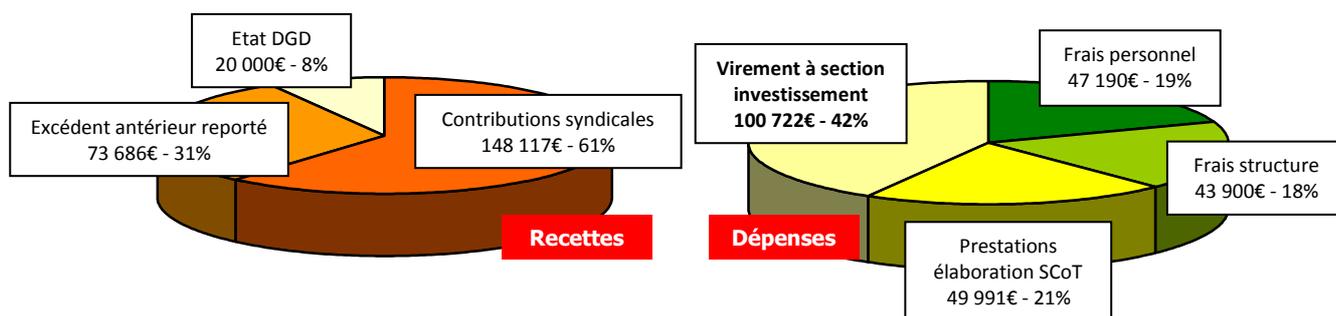
## Les moyens de fonctionnement :

Les élus du syndicat mixte ont fait le choix de la mutualisation de moyens existant sur le territoire en termes de personnel et d'équipement. L'économie réalisée permet de concentrer l'effort financier sur le cœur de mission du syndicat, à savoir l'élaboration du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan.

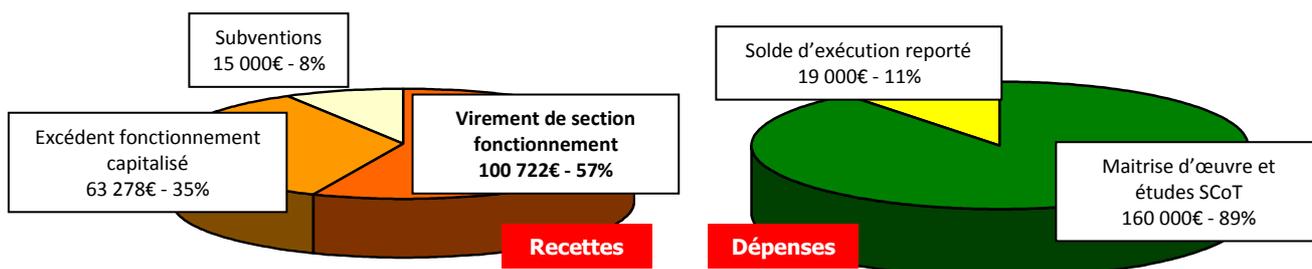
Deux conventions d'assistance et de moyens ont été conclues en 2010 et renouvelées en 2011 :

- Pays du bassin de Briey : secrétariat, organisation de réunions, mise à disposition de matériel, fourniture, reprographie, frais de communication. 10 000 euros en 2011.
- Ville de Briey : organisation de réunions, mise à disposition de matériel, reprographie, frais de communication. 3 000 euros en 2011.

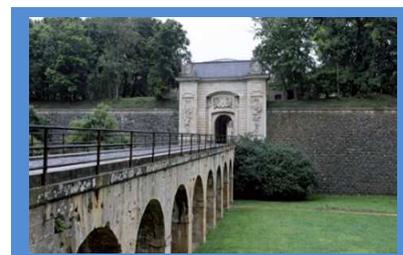
### Budget de fonctionnement 2011 : 241 803 euros (141 081 euros de dépenses réelles)



### Budget d'investissement 2011 : 179 000 euros



**Au final, 72% du budget du syndicat mixte sont directement dédiés en 2011 à l'élaboration du SCoT (sans les missions annexes dont les avis PLU, et hors personnel et charges diverses).**



## La contribution syndicale des membres du syndicat mixte :

Les collectivités membres du syndicat mixte contribuent à son fonctionnement à hauteur de 0,97 euro/habitant/an, soit un total de **148 117 euros en 2011**, répartis comme suit :

	Nb habitants	Contribution		Nb habitants	Contribution
CC de l'Agglo. de Longwy	56 551	54 854 €	Villers la Montagne	1 529	1 483 €
CC du Pays de l'Orne	22 687	22 006 €	Batilly	1 340	1 300 €
CC du Jarnisy	19 312	18 733 €	Tiercelet	692	671 €
EPIC du Bassin de Landres	14 931	14 483 €	Fillières	484	469 €
CC du Pays de Briey	10 553	10 236 €	Saint Ail	332	322 €
CC du pays de Longuyon	8 651	8 391 €	<b>Total</b>	<b>152 698</b>	<b>148 117 €</b>
CC du Pays Audunois	8 759	8 496 €			
CC des Deux Rivières	6 877	6 671 €			

## Le coût estimé d'élaboration du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan :

Le Comité syndical a validé en juin 2010 un budget prévisionnel pluriannuel pour l'élaboration du SCoT, fondé sur une étude des SCoT finalisés ou en cours de finalisation aux niveaux régional et national (étude ETD notamment). Cette approche tient également compte des charges nouvelles générées par le Grenelle de l'Environnement qui impose des travaux supplémentaires aux SCoT.

- Coût **des études** du SCoT : 300 000 euros HT
- Coût supplémentaire **d'animation et de concertation** : 60 000 euros HT.

**Coût total** estimé pour l'élaboration du document SCoT (hors frais annexes d'enquête publique, de reprographie, de communication) : **360 000 euros H.T.**, répartis comme suit :

Coûts SCoT Nord 54 par phase		ETUDES	Animation	TOTAL
Diagnostic	25%	75 000	15 000	90 000
Etat initial de l'environnement	10%	30 000	6 000	36 000
Projet d'Aménag. et de Dév. Durable	25%	75 000	15 000	90 000
Doc. D'Orientat. et d'Objectifs	25%	75 000	15 000	90 000
Evaluation environnementale	5%	15 000	3 000	18 000
Rapport de présentation	5%	15 000	3 000	18 000
Finalisation	5%	15 000	3 000	18 000
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>300 000</b>	<b>60 000</b>	<b>360 000</b>

## La maîtrise d'œuvre du SCoT :

Le Comité syndical, par délibération du 15 juin 2010, a décidé **d'adhérer à l'agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE)**. Cette adhésion a permis à l'AGAPE d'inscrire l'élaboration du SCoT Nord 54 dans son programme partenarial. C'est donc dans ce cadre que le syndicat mixte, en tant que maître d'ouvrage, **a confié à l'AGAPE la mission de maîtrise d'œuvre du SCoT**, en s'appuyant sur des conventions annuelles d'objectifs :

- Convention 2010 : 45 000 euros maximum\* (études 37 500 euros, animation 7 500 euros)
- Convention 2011 : 80 000 euros maximum\* (études 65 000 euros, animation 15 000 euros)

En décembre 2010, la réalisation de **l'Etat Initial de l'Environnement (EIE)** a été confiée après appel d'offres au groupement lorrain **Atelier des Territoires/Atelier de Paysage**, pour 41 940 euros HT.

En juin 2011, **un diagnostic agricole complémentaire** a été confié par convention à la **chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle**, pour 9 900 euros HT.

\*: Si l'ensemble des objectifs annuels sont atteints.



## 3 – LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

### Historique de la procédure :

- **13 décembre 2000** : Promulgation de la loi SRU créant les SCoT.
- **2 juillet 2003** : Premier arrêté préfectoral de périmètre du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan.
- **12 novembre 2008** : Arrêté préfectoral modifiant le périmètre (retrait des communes de Thil et Villerupt, intégrées dans le SCoT de l'agglomération de Thionville).
- **7 août 2009** : Arrêté préfectoral de création du syndicat mixte du SCoT Nord 54.
- **3 février 2010** : Prescription d'engagement de la procédure d'élaboration du SCoT (délibération sur les objectifs et les modalités de concertation).
- **15 juin 2010** : Adoption de la feuille de route du SCoT (2010-2014), choix de la maîtrise d'œuvre (AGAPE), démarrage des travaux d'élaboration du diagnostic.
- **12 juillet 2010** : Promulgation de la loi Grenelle 2 renforçant les missions des SCoT.
- **18 décembre 2010** : Démarrage de l'élaboration de l'Etat Initial de l'Environnement.
- **29 avril 2011** : Transmission du Porter à Connaissance de l'Etat.
- **7 juillet 2011** : Arrêté préfectoral modifiant le périmètre (retrait de la communauté de communes du Mad à l'Yron, intégrée dans le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle).
- **21 octobre 2011** : Avis de cadrage préalable de la DREAL sur les questions environnementales.

### La feuille de route du SCoT (actualisée en décembre 2011) :

Les élus souhaitent pouvoir approuver le SCoT avant les élections municipales de 2014, selon le calendrier suivant :

- ✓ **Juin 2010 – Décembre 2011** : Phase diagnostic.
- ✓ **Janvier 2012 – Novembre 2012** : Phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- ✓ **Novembre 2012 – Juin 2013** : Phase Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), arrêt du SCoT.
- ✓ **Juin 2013 – Février 2014** : Phase administrative, approbation du SCoT.

### Le pilotage de l'élaboration du SCoT :

**Le Comité syndical** est légalement chargé d'arrêter le SCoT avant enquête publique et consultation des personnes publiques associées, puis de l'approuver.

Il est assisté par **le comité technique**, qui regroupe des techniciens des collectivités membres du syndicat, chargés d'élaborer les outils de mise en œuvre et de suivi du SCoT, avec la maîtrise d'œuvre.

Il s'appuie également sur **le comité stratégique** consultatif, composé des élus du Bureau syndical et des maires des villes identifiées comme pôles d'emplois et pôles de services. Ce comité est chargé de débattre à chaque phase du SCoT sur les enjeux de centralité liés à l'armature urbaine du territoire.





## Etat d'avancement de la procédure :

L'élaboration du SCoT Nord 54 a débuté à l'automne 2010 par une phase de **diagnostic** : c'est le moment du regard partagé sur notre territoire, sur ses forces et ses faiblesses, sur les équilibres à respecter et les dysfonctionnements à corriger en matière d'habitat, d'équipements, d'infrastructures, d'activité économique, d'environnement, d'occupation des sols, de déplacements des personnes et des biens.

L'agence d'urbanisme a remis un premier document en février 2011, le **pré-diagnostic**, qui a servi de base pour alimenter les ateliers thématiques réunis de mars à octobre 2011, et dont les travaux ont été synthétisés dans les « **actes des ateliers** ».

La chambre d'agriculture 54 a par ailleurs contribué au **diagnostic agricole du SCoT**, avec un regard portant à la fois sur le rôle économique et social et sur l'impact environnemental de l'activité agricole dans le Pays-Haut.

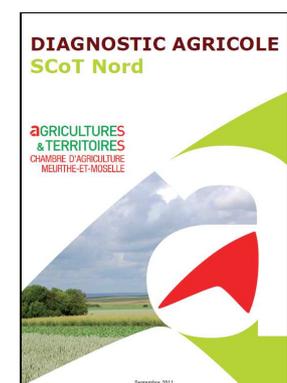
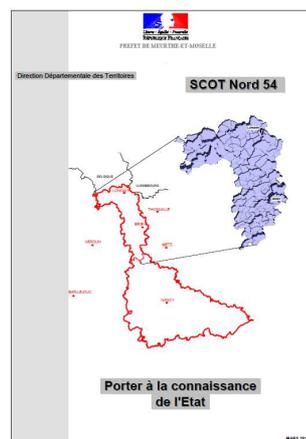
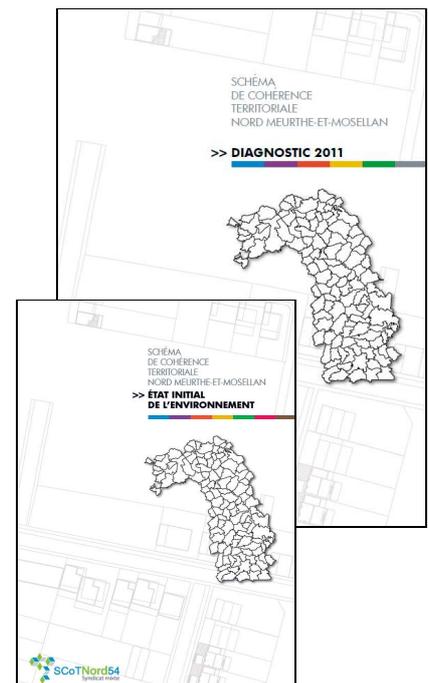
L'**Etat**, comme pour tout document d'urbanisme, a apporté sa contribution en produisant son **porter à connaissance**, en avril 2011. Ce document évoluera durant toute la période d'élaboration du SCoT.

Enfin, la première version de **l'état initial de l'environnement** a été remise en octobre 2011 par le groupement Atelier des Territoires/Atelier de Paysage. Ce document permettra d'une part à faire émerger les enjeux environnementaux du SCoT, et constituera d'autre part le référentiel pour l'évaluation environnementale des orientations du SCoT.

Tous ces documents n'ont pas encore atteint leur forme définitive et vont maintenant entrer dans une phase de relecture et d'amendement, dans le cadre de la période de concertation mise en place en 2012 pour le diagnostic.

Le syndicat mixte et l'agence d'urbanisme prépare également la seconde phase du SCoT, qui doit aboutir au **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.

L'année 2012 débutera par la **production de scénarios d'aménagement** qui seront soumis aux élus, afin de retenir le scénario souhaité qui servira de fil conducteur à l'élaboration du PADD.



## 4 – LES MISSIONS ANNEXES

### L'instruction des demandes de dérogation à la règle de l'urbanisation limitée (article L.122-2 du code de l'urbanisme) :

La loi SRU (transcrite dans l'article L.122-2 du code de l'urbanisme) stipule que les communes situées à moins de 15 km d'une unité urbaine de plus de 50 000 habitants (Metz et Thionville), et qui souhaitent ouvrir à l'urbanisation **une zone à urbaniser (2AU) créée après le 1<sup>er</sup> juillet 2002**, ou **une zone naturelle (N)**, doivent **obtenir une dérogation (avis conforme)** de l'Etat (commission des sites) ou de l'établissement public chargé d'élaborer le SCoT lorsqu'il existe. Cette règle prend fin le jour où le SCoT devient applicable.

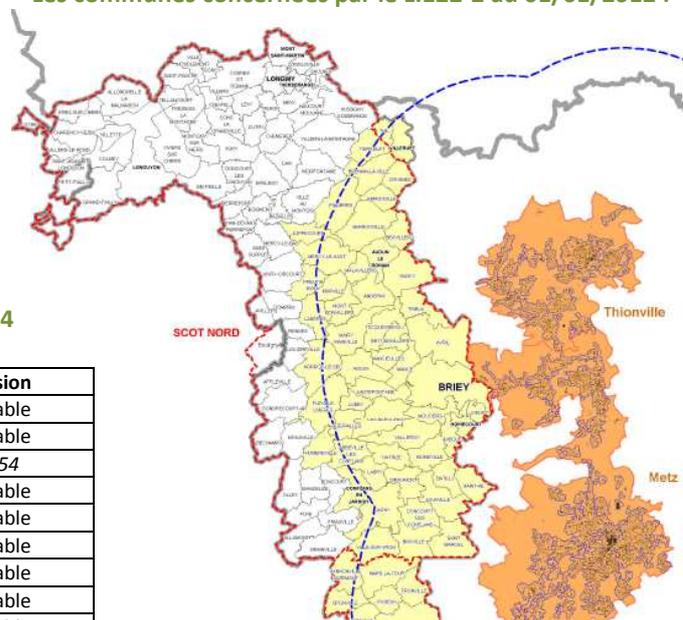
La loi Grenelle 2 a récemment renforcé ce dispositif, en précisant qu'à partir de 2013 la limite des 15 km s'appliquerait aux unités urbaines dès 15 000 habitants : la prise en compte de l'unité urbaine de Longwy entrainera une application de cette règle à l'ensemble des communes du nord de l'Arrondissement de Briey, jusque là épargnées. La totalité du territoire national sera concerné par cette règle à partir de 2016.

Le syndicat mixte du SCoT Nord 54 doit donc assumer cette responsabilité depuis sa création en 2009. Une convention d'assistance transitoire avait été signée avec l'Etat pour la période 2009-2010 afin d'aider à produire les avis soumis au vote du Comité syndical.

Depuis 2011, le syndicat mixte s'est doté d'un chargé de mission qui, assisté du comité technique, instruit les dossiers et propose **des avis conformes au Bureau syndical pour délibération**, ce dernier ayant reçu la délégation du Comité syndical afin d'accélérer le traitement des dossiers.

*Un guide de procédure est disponible sur demande auprès du syndicat mixte.*

Les communes concernées par le L.122-2 au 01/01/2012 :



Dossiers L.122-2 traités par le SCoT Nord 54 depuis sa création :

Communes	Délibération	Décision
CHAMBLEY-BUSSIÈRES	Comité 16 déc. 2010	Avis favorable
HEMELCOURT	Comité 16 déc. 2010	Avis favorable
MARS-LA-TOUR		SCoT SUD 54
JARNY	Bureau 19 oct. 2011	Avis favorable
JOUDREVILLE (EPCI)	Bureau 19 oct. 2011	Avis favorable
PIENNES (EPCI)	Bureau 19 oct. 2011	Avis favorable
LANDRES (EPCI)	Bureau 19 oct. 2011	Avis favorable
BEUVILLERS	Bureau 19 oct. 2011	Avis favorable
ANOUX	Bureau 1 <sup>er</sup> déc. 2011	Avis favorable



## Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

Le Président du syndicat mixte siège à la CDAC. Cette dernière est présidée par le Préfet de Meurthe-et-Moselle, qui ne participe pas au vote. La CDAC statue sur les projets commerciaux ayant une surface de vente de plus de 1 000 m<sup>2</sup> (création ou extension). **Pour les communes de moins de 20 000 habitants, le conseil municipal peut saisir la CDAC pour des projets avec une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>.** Le détail du vote en commission est confidentiel, seul le résultat est publié. Des recours auprès de la Commission Nationale (CNAC) sont possibles.

Depuis septembre 2009, le Président a participé à 9 réunions de la commission (au 22/08/2011) :

Pétitionnaire	Projet	Localisation	Date CDAC	Décision CDAC	Remarques
SAS Immochan	Extension+création cellules 6 500 m <sup>2</sup>	Mont-Saint-Martin	16/03/2010	Favorable	
GNC Holding	Création 3 cellules 862 m <sup>2</sup>	Mont-Saint-Martin	12/05/2010	Favorable	
SCI Lexy	Création Hyp. Leclerc 25 100 m <sup>2</sup>	Lexy	05/08/2010	Favorable	Refus CNAC 01/02/2011
SNC Lidl	Création Lidl 990 m <sup>2</sup>	Conflans-en-Jarnisy	20/10/2010	Défavorable	
SAS Immochan	Création 11 cellules 12 080 m <sup>2</sup>	Mont-Saint-Martin	25/01/2011	Favorable	Refus CNAC 30/06/2011
SARL Tennessy	Création 1 cellule 800 m <sup>2</sup>	Conflans-en-Jarnisy	15/05/2011	Favorable	
SNC Lidl	Création Lidl 990 m <sup>2</sup>	Conflans-en-Jarnisy	26/05/2011	Défavorable	
SCI La Colombe	Extension cellule 550 m <sup>2</sup>	Cosnes-et-Romain	06/07/2011	Favorable	
GNC Holding	Création 2 bât.+3 cellules 2 700 m <sup>2</sup>	Mont-Saint-Martin	22/08/2011	Favorable	

## Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) :

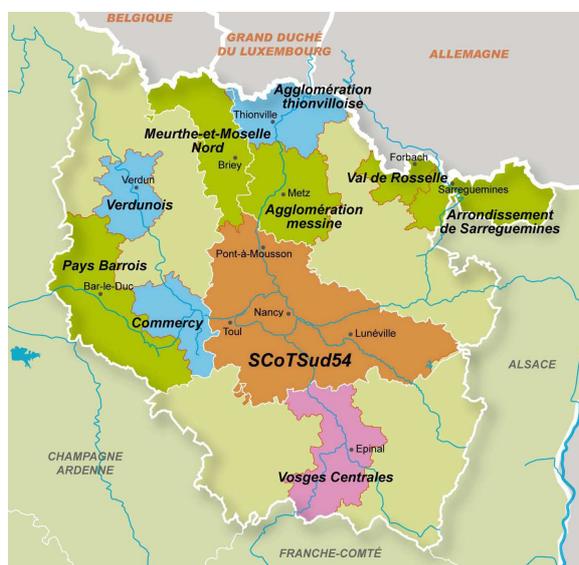
Le Président du syndicat mixte est invité à la CDCEA à titre consultatif, sans droit de vote. Cette commission, instaurée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27/07/2010, vise à encourager une meilleure préservation du foncier agricole. Elle prononce des avis simples lors de l'élaboration ou de la révision de SCoT, de PLU et de cartes communales, quand ils prévoient une réduction des zones agricoles. Elle a été installée en Meurthe-et-Moselle le 23 juin 2011.

## L'interSCoT En Lorraine :

Près de 400 SCoT sont actuellement en cours d'élaboration ou approuvés au niveau national.

En Lorraine, on recense 10 SCoT. Une démarche régionale InterSCoT a été initiée fin 2009. Pour l'instant purement informelle, elle vise à favoriser les échanges d'information, la mutualisation de données et les coopérations techniques et politiques. Des propositions de chantiers communs ont été faites concernant l'étude des trames vertes et bleues et des déplacements des ménages.

Le SCoT Nord 54 participe également en tant que personnes publiques associées aux travaux des SCoT des agglomérations de Metz et de Thionville et à ceux du SCoT Sud 54.



ÉTAT D'AVANCEMENT DES SCOT  
 ■ APPROUVÉ ■ PÉRIMÈTRE ARRÊTÉ ■ EN COURS D'ÉLABORATION

